



Tél. : 02 98 85 04 42
Fax : 02 98 85 68 60

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre juillet à 18 h 30
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur HERVOIR Stéphane, Maire.

Présents : Stéphane HERVOIR, Céline LANGUENOU, Jean-Pierre LE BOURDON Guylaine SÉNÉ, Gérard LE MEUR Annick JAFFRES, François MOREAU, Patrice DENIEL, Stéphanie SIMON, Amar HEDDADI, Céline REBOUL, Roméo AUNAY, Céline PETETIN, Franck WALLON, Jennifer NOU, James TESSON.

Excusés : Solange MADEC (pouvoir à Guylaine SÉNÉ), Joachim FRAOUTI (pouvoir à Amar HEDDADI), Daphné HERMÈS (pouvoir à Stéphanie SIMON), Roméo AUNAY (pouvoir à Franck WALLON).

Secrétaire de séance : Gérard LE MEUR

Date de convocation : 26 juin 2023

Date d'affichage : 26 juin 2023

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 MAI 2023

Le procès-verbal de la réunion du 15 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

2) PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE LUCIEN KERLANN

- ❖ Arrivée de Amar HEDDADI à 18h45.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les articles L.212-1 à L. 212-15 du code de l'Education qui fixe les compétences des communes en matière scolaire,

Vu l'article 23 de la loi du 22/07/1983 concernant la participation aux charges de scolarisation Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de demander une participation aux frais de fonctionnement aux communes de résidence pour les élèves scolarisés à l'école Lucien Kerlann de Pencran.
- De fixer la tarification suivante pour l'année scolaire 2022-2023 :
 - Enfant de maternelle : 1 415.40 €
 - Enfant élémentaire : 382.09 €

Ces montants correspondent à la déclaration annuelle à l'inspection d'Académie déterminant le coût de scolarisation d'un enfant à l'école primaire.

3) CONVENTIONS AVEC LE SDEF POUR DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Gérard LE MEUR, adjoint, présente au Conseil Municipal le projet relatif à la rénovation des points lumineux sur l'éclairage public rue des Chataigniers ainsi que pour l'extension de l'éclairage public au lieu-dit la Croix Neuve.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PENCRAAN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

RENOVATION DES POINTS LUMINEUX RUE DES CHATAIGNIERS

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale
Rénovation point lumineux n° 206	850.00 €	1 020.00 €	50 % du HT dans la limite de 800 € HT / point lumineux et 100 % HT au-delà du plafond (1 point lumineux)	400.00 €	450.00 €
TOTAL	850.00 €	1 020.00 €		400.00 €	450.00 €

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale
Rénovation point lumineux n° 212	850.00 €	1 020.00 €	50 % du HT dans la limite de 800 € HT / point lumineux et 100 % HT au-delà du plafond (1 point lumineux)	400.00 €	450.00 €
TOTAL	850.00 €	1 020.00 €		400.00 €	450.00 €

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC AU LIEU-DIT LA CROIX NEUVE

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale
Extension éclairage public Extension EP La Croix Neuve	6 500.00 €	7 800.00 €	75 % HT dans la limite de 1 500 € / point lumineux et 100 % HT au-delà du plafond	375.00 €	6 125.00 €
TOTAL	6 500.00 €	7 800.00 €		375.00 €	6 125.00 €

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC - RENOVATION LANTERNES BOULES 2023

EP-2023-156-4 - PROGRAMME 2023

Monsieur LE MEUR présente au Conseil Municipal le projet suivant : Eclairage Public - Rénovation lanternes boules 2023.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PENCRA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Rénovation mât+lanterne	33 000,00 € HT
Soit un total de	33 000,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	16 500,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Rénovation mât+lanterne	16 500,00 €
Soit un total de	16 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ◆ Accepte le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public - Rénovation lanternes boules 2023.
- ◆ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 16 500,00 €,
- ◆ Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Accord du conseil à l'unanimité

4) MANDAT AU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE POUR LE CONTRAT GROUPE DE TITRES RESTAURANT

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 731-4 et L. 732-2 ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 20 et 71 ;

Vu l'ordonnance n° 67-830 du 27 septembre 1967, notamment l'article 19 ;

Le Maire expose :

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent mettre en œuvre une politique d'action sociale en faveur de leurs agents. La participation financière de l'employeur à des dispositifs sociaux constitue un levier d'attractivité pour attirer de nouvelles compétences et fidéliser les agents déjà en poste dans la collectivité. Le montant de la participation est fixé librement par chaque collectivité.

Le Centre de Gestion du Finistère souhaite soutenir les collectivités territoriales du département dans leur volonté de développer l'action sociale en étoffant son offre de contrats groupes à adhésion facultative des collectivités territoriales (assurance statutaire, prévoyance). Est ainsi proposé un contrat mutualisé de titres restaurant à adhésion facultative.

Pour ce faire, le Centre de Gestion propose aux collectivités qui le souhaitent de lui donner un mandat sans engagement dans le cadre du lancement d'une procédure de mise en concurrence en vue de sélectionner des prestataires en mesure d'assurer la fourniture de titres restaurant, en version papier et/ou dématérialisée, aux collectivités adhérant au contrat groupe. Cette convention sera conclue pour une durée de 3 ans, à effet au 1^{er} janvier 2024.

Considérant que la collectivité ne propose pas de dispositif de restauration collective à ses agents ;

Considérant qu'il s'agit d'une opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire à un contrat visant à améliorer le pouvoir d'achat des agents ;

Considérant l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Finistère le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- De donner mandat au Centre de Gestion pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une convention relative à l'achat de chèques déjeuner.
- Dit que la décision éventuelle d'adhérer à la convention proposée fera l'objet d'une délibération ultérieure qui fixera également, après avis du comité social territorial, le montant de la participation, et la valeur faciale des titres restaurant.

Accord du conseil à l'unanimité

5) POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

➤ EGLISE

François MOREAU présente aux conseillers l'avancée des travaux :

Achèvement des travaux de couverture en juin ; Actuellement l'échafaudage extérieur et le parapluie sont en démontage.

Il est prévu d'installer un compteur électrique ainsi qu'un compteur d'eau.

Projet : lancer le marché pour la restauration du mobilier (statues)

La Drac s'est rendue sur place le 2 juin ;

Le lot 10 (mobilier) ne concerne que la dépose, le stockage et la repose mais pas la restauration ;
Marché avenant pour le clocher et le porche : l'architecte doit lancer le marché de travaux pour la maçonnerie, la couverture et les vitraux ; Début des travaux en 2024.

Arrêt des travaux entre juillet 2023 et janvier 2024.

Prévision de chauffage avec mâts mobile.

➤ VOIRIE

Jean-Pierre LE BOURDON présente aux conseillers l'avancée des travaux.

Fauchage des bas-côtés deux fois par an ; Point à temps réalisé début juin

Marquage au sol sur le bas de la commune Voas Glaz, Kerhamon et Botcaerel après l'été ;

Résine aux endroits les plus fréquentés ;

Devis sur les panneaux directionnels en cours : une partie des panneaux sera changée

Le but étant de changer un certain nombre tous les ans puis régulièrement ;

Mettre des piquets en bois avec système réfléchissant à l'entrée du lotissement de Kéroullé.

La pelouse sera remplacée par de l'enrobé sous la rembarde pour un montant de 14 000 €.

Route de Kermaré réalisée par enrobé, reste finition (marquage).

En projet : réfection d'une partie de la voirie VC n° 1 et VC n° 5 de la place de Gorréquer jusqu'au château d'eau ;

Réfection des deux abris bus, rue des Charmilles et rue des Noisetiers.

Travaux sur l'impasse des roitelets : en cours de réflexion.

Carrefour de la Croix Neuve : passage à 50 km/h ; décision tripartite entre Landerneau, Dirinon et Pencran.

Carrefour de Botcaerel : passage à 50 km/h.

➤ **REFLEXION SUR LA SALLE ARVEST**

Début de la réflexion avec une réunion avec les agents puis une visite à Kersaint Plabennec.

Le but initial étant d'améliorer la facture énergétique de la salle et des conditions de travail des agents.

Réflexion :

- Cantine séparée de la salle Arvest (pour éviter les manutentions)
- Faire la cantine soit près de l'école (salle Héol avec ancienne mairie), soit près de la salle Arvest
- Problématique urgente : mobilier de la cantine à changer (chaises et tables)
- Rénovation énergétique
- Local stockage indispensable
- Réparer le chauffage actuel

➤ **SITE INTERNET**

Gérard Le Meur présente aux conseillers le tableau comparatif des offres.

Sur les sept entreprises sollicitées, trois ont été retenues pour des présentations.

Le bureau municipal propose de traiter avec la société SC Micro.

CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA CONCEPTION DU NOUVEAU SITE INTERNET

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;

VU le caractère obsolète du site internet municipal en fonctionnement ;

CONSIDERANT la nécessité de commander un nouveau site dont la conception sera à même de répondre aux différents besoins identifiés par les services, aux attentes des élus et des administrés, tout en véhiculant une image attractive de la commune et en étant très vigilant sur la sécurité du site.

Monsieur LE MEUR Gérard, adjoint, explique avoir rencontré trois sociétés spécialisées dans la conception de sites internet pour les collectivités territoriales avec solution d'hébergement.

Après analyse des différentes propositions, il est décidé de retenir l'offre émise par la société SC Micro pour un montant de 3 754.80 € HT soit 5 122.00 € TTC avec un hébergement et une maintenance à hauteur de 780 € /an

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retenir l'offre de la société SC Micro selon les conditions présentées.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune

Accord du conseil à l'unanimité.

Amar HEDDADI s'abstient du vote étant partie prenante dans ce dossier.

6) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DECISION DU MAIRE N° 2023-01

OBJET : Groupement de commandes pour la fourniture et la pose de mobiliers et signalétique sur les sentiers de randonnée.

Signature du marché passé après appel d'offres ouvert, avec la Société AGSEL de Plougastel-Daoulas pour la fourniture et la pose de mobiliers et signalétiques sur les sentiers de randonnée, sur la base d'un montant maximum de 225 000 € HT réparti à hauteur de 15 000 € HT par membre du groupement de commandes.

Patrice DENIEL

- ◆ Réunion de quartier à l'initiative de la Laita sur le bien vivre ensemble avec les plus proches voisins de l'entreprise.
- ◆ Quartier de Voas Glas

Pose d'un poteau fibre en aérien par Megalis

DISTRIBUTEUR DE PIZZAS ET DE PAIN

Installation d'un distributeur de pizzas et de pain prévue à l'automne

Boulangerie Le Signor de St Thonan et l'entreprise Just Queen pour les pizzas.

Il est nécessaire de faire une plateforme et d'installer un compteur électrique pour chaque prestataire.

La plateforme pour le distributeur de pizzas sera à la charge de l'entreprise alors que pour le distributeur de pain, elle sera à la charge de la mairie.

ATELIER ARGENT DE POCHE

Du 12 au 28 juillet ; 4 jeunes par matinée

Annick Jaffrès sollicite des bénévoles au sein des conseillers : diffusion d'un tableau pour s'inscrire

MOIS DU DOC

Faire un choix pour la diffusion

PENCRAN INFOS

Distribution du bulletin fin semaine 27

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15

Nom	Prénom	Qualité	Signature
HERVOIR	Stéphane	Maire	
LE MEUR	Gérard	Secrétaire de séance	

